

ARRÊTÉ IUT N° 2025-002

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE FINANCIÈRE AU DIRECTEUR ADMINISTRATIF DE L'IUT

LA DIRECTRICE DE L'IUT,

- Vu le code de l'éducation en ses livres VI et VII, et notamment ses articles et R 719-80;
- Vu les statuts de l'université d'Avignon,
- Vu les statuts de l'IUT d'Avignon,
- Vu l'élection de Madame Anne MAURANT VALET à la direction de l'IUT d'Avignon en Conseil d'IUT du 5 décembre 2024, pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2025,

ARRÊTE

Article 1

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice de l'IUT, **Monsieur Jean-Jacques COLIN**, directeur administratif de l'IUT, reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution du budget en recettes et en dépenses pour l'ensemble des services opérationnels du centre de responsabilité budgétaire de l'IUT.

Exécution du budget en recettes : tout acte

Exécution du budget en dépenses : dans la limite de 10 000 HT € (dix mille euros Hors Taxe) par bon de commande, en observant les règles des marchés publics, et dans la limite du budget annuel de l'IUT d'Avignon.

Article 2

Le présent arrêté est soumis à publicité.

Il sera affiché de manière permanente à l'IUT en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires » ; et transmis à monsieur le Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Chancelier des Universités.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié au délégataire et transmis au président de l'université ainsi qu'à l'agent comptable.

Fait à Avignon, le 14 avril 2025

La Directrice de l'IUT d'Avignon,

Anne MAUBAND-VALET



Transmis au recteur de région académique, Chancelier des universités, et publié le 14 avril 2025